



INVITATION POUR  
UNE SORTIE CONJOINTE  
AMOPA 50 - SAHM  
Du 28 mars 2024



*Dans le cadre du jumelage entre la SAHM et l'AMOPA 50, 4 sorties annuelles seront proposées en commun.*

## « INVITATION POUR UNE SORTIE EN COTENTIN »

**Un après-midi guidé par Sylvaine Piette guide conférencière nationale, médiatrice du patrimoine**

**A 14h15 Rendez-vous à l'église de Saint Nicolas de Pierrepont.**

**Visite commentée de l'église initialement construite au XIII<sup>e</sup> siècle, en partie reconstruite au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'édifice est partiellement inscrit au titre des monuments historiques. Outre, une histoire riche et une architecture intéressante on y découvrira de beaux éléments de mobilier.**

**Ensuite, visite des ruines de l'église de Saint Sauveur de Pierrepont, originellement construite au XII<sup>e</sup> siècle. Le chœur est inscrit au titre des monuments historiques. Sylvaine Piette nous expliquera les rapports entre ces deux édifices religieux.**

**Ces visites nous permettront également de comprendre la confusion entre saint Gerbold et saint Gervold.**

**Pour terminer, visite au Manoir de la Cour pour son étrange chapelle désaffectée avec sa curiosité, les vases acoustiques.**

**Participation aux visites guidées : 8 euros**

---

**En option, le matin à partir de 10h30 pour celles et ceux qui le souhaitent, sous la conduite de Jeannine Bavay membre de la SAHM et vice-présidente de la section de Valognes.**

**A 10h15, rendez-vous au Baptistère de Port-Bail (8-2 rue Edgard Quinet) traditionnellement présenté comme un baptistère paléochrétien du V<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> siècle. Nous verrons que d'autres hypothèses sont également avancées.**

**Ensuite, visite de l'ancienne église Notre Dame de Port-Bail aujourd'hui reconvertie en lieu d'exposition.**

**Puis, déjeuner libre (Plusieurs possibilités sur Port-Bail vous seront indiquées)**

*Saint-Denis-Le-Gast, le 3 février 2024,  
Marc-Alphonse FORGET*



## « SORTIE EN COTENTIN »

Du 28 mars 2024

### BULLETIN D'INSCRIPTION



*Bulletin d'inscription édité début février 2024*

M - Mme – NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Tél portable, à pouvoir joindre en cas de problème :

Nombre de personnes :

Pour chaque personne, veuillez indiquer les identités :

1) M - Mme NOM :

Prénom :

2) M - Mme NOM :

Prénom :

3) M - Mme NOM :

Prénom :

4) M - Mme NOM :

Prénom :

5) M - Mme NOM :

Prénom :

Veuillez indiquer svp, si vous participez à la journée entière  le matin seulement  l'après-midi seulement  et si vous souhaitez déjeuner sur place  (pour pouvoir estimer le nombre des réservations). **Chaque participant prendra en charge sa consommation personnelle.**

Prix à régler préalablement :

8 euros x (nombre de participants) = euros

**ATTENTION  
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

**Pour les membres de la SAHM : Chèque à l'ordre de SAHM**

**Fiche d'inscription et chèque à adresser avant le 14 mars délai de rigueur à :**

**SAHM C/O M.A FORGET – l'Avocaterie – 50450 SAINT-DENIS-LE-GAST**

**Pour les membres de l'AMOPA : Chèque à l'ordre de l'AMOPA 50**

**Fiche d'inscription et chèque à adresser avant le 14 mars délai de rigueur à :**

**Jean-François ARGNEY – 803, route de la Gicquelière – 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER**